

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 mars 2024.

Notez que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (tempête hivernale). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents (connectés) Madame et Messieurs:  
Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper  
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset  
Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce  
William Lagrange, représentant de Saint-René  
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre  
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley  
Léon Drouin, représentant de Lac Poulin  
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière  
Maurice Morin, représentant de Sainte-Aurélie  
Michel Marcoux, représentante de Saint-Martin  
Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie  
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth  
Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert  
Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines  
Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

**RÉSOLUTION NO : 5843-24**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
APPUYÉ par Madame Patricia Paquet  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les ajouts suivant :

1.1- Réunion virtuel (TEAMS)

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5844-24**

**RÉUNION DU 21 MARS EN VIRTUEL (TEAMS)**

CONSIDÉRANT que selon la température, plusieurs administrateurs soulignent leur grande incertitude à se déplacer pour la réunion;

CONSIDÉRANT que selon les médias, les conditions routières sont très mauvaises;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte que la réunion du 21 mars 2024 soit tenue par visioconférence, à huis clos et enregistrée. Son contenu devra être disponible sur le site Internet de la Régie.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION NO : 5845-24**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 22 FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Grondines  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 février 2024 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 21 mars 2024;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de février 2024;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2024, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Rapport annuel.

#### **RÉSOLUTION NO : 5846-24**

#### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P :504 807.18 \$, salaires :47 427.67 \$, pour un montant total de 552 234.85 \$.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5847-24**

**REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 2 694 000,00 \$  
RÈGLEMENT # 54-17**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour le montant indiqué, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 694 000,00 \$ qui sera réalisé le 4 avril 2024, réparti comme suit :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
Règlement # 54-17	2 694 000,00 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit ;

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 avril 2024;

**QUE** les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;

**QUE** les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

**QUE** les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

**QUE** CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** CDS effectuera les paiements de capitaux et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU SUD DE LA BEUCE  
2880, 25E AVENUE  
SAINT-PROSPER, QC  
G0M 1Y0

**QUE** les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5848-24**

**REFINANCEMENT RÈGLEMENT #54-17**

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt numéro #54-17, la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 avril 2024, au montant de 2 694 000,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

488 000 \$	4,75000 %	2025
512 000 \$	4,60000 %	2026
538 000 \$	4,40000 %	2027
564 000 \$	4,40000 %	2028
592 000 \$	4,40000 %	2029

Prix : 99,24300

Coût réel : 4,71671 %

### 2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

488 000 \$	4,90000 %	2025
512 000 \$	4,55000 %	2026
538 000 \$	4,35000 %	2027
564 000 \$	4,35000 %	2028
592 000 \$	4,30000 %	2029

Prix : 99,00400

Coût réel : 4,74721 %

### 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

488 000 \$	4,90000 %	2025
512 000 \$	4,55000 %	2026
538 000 \$	4,40000 %	2027
564 000 \$	4,40000 %	2028
592 000 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,73532

Coût réel : 4,90210 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC est la plus avantageuse;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 2 694 000,00 \$ de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5849-24**

**APPEL DE CANDIDATURE**

CONSIDÉRANT que la Régie a déposé sur SEAO un appel de candidature dans le but de créer une société d'économie mixte (SEM) pour la gestion du transport, du conditionnement et de la disposition des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur, soit Viridis environnement, a déposé sa candidature ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse a été faite concernant cette candidature;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la candidature de Viridis environnement dans l'objectif de créer une SEM pour la gestion du transport, du conditionnement et de la disposition des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la Régie;

**QU'UN** comité sera formé pour la création de la SEM

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5850-24**

**DEMANDE VIRIDIS**

CONSIDÉRANT que pour le moment le projet Triom est sur pause;

CONSIDÉRANT que le maintien des infrastructures en place occasionne des frais;

CONSIDÉRANT que Viridis nous a déposé une demande pour le partage de ses frais qui représente 13 163,54\$ mensuellement pour la Régie;

CONSIDÉRANT que cette entente est souhaitable pour la poursuite du projet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la demande de Viridis pour partager les frais pour le maintien des infrastructures de la vitrine technologique du projet TRIOM aux coûts mensuels de 13 163,54\$ (157 963\$/12);

**QUE** le tout est rétroactif à partir de janvier 2024;

**QUE** si la SEM est mise en place et un contrat d'opération est signé avec le partenaire de la SEM choisi par la RICBS, la responsabilité financière de la totalité du maintien des infrastructures sera transférée à la SEM;

**QUE** dans le cas où la SEM est mise en place et que Viridis n'y participe pas, la RICBS et Viridis auront à déterminer l'usage des équipements en place et l'arrangement financier requis pour le maintien et/ou le transfert des actifs ou leur démantèlement.

#### ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO : 5851-24**

#### **ACHAT DE CONTENEURS 8 VERGES**

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire, les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il ne restait que deux (2) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 11 mars 2024 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 2 340 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'offre de MG Distribution, pour l'achat de neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes, pour un montant total de 21 060 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5852-24**

**REPRÉSENTANT DE LA RÉGIE SUR LE COMITÉ  
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur William Lagrange  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Messieurs Eric Maheux, Gabriel Giguère, Jean-Pierre Fortier et Marc-Antoine Poulin soient nommés sur le comité de la création de la société d'économie mixte (SEM).

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5853-24**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 19h57.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PIERRE FORTIER**

**ERIC MAHEUX**

